Livret du tri page a? page:LIVRET DU TRI 14/01/10 14:52 Page 1

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES du Pays de Gueugnon

MODE D'EMPLOI DU TRI

Je trie, tu tries, nous trions...

ECO EMBALLAGES

Livret du tri page a? page:LIVRET DU TRI 14/01/10 14:52 Page 2

Les équipements communautaires mis à votre disposition

1. Collecte en Points d'Apport Volontaire

Population concernée
Les points d'apport volontaire sont disposés dans les communes rurales du canton, ainsi qu'à proximité de l'habitat collectif de Gueugnon (12 %).
Cela concerne environ 5 500 habitants.

32 Points d'Apport Volontaire
sur l'ensemble du territoire de la CCPG, soit :
- 14 dans les communes du Canton
- 18 à Gueugnon

Ce qui représente 107 colonnes.

2. Collecte en porte-à-porte

Centre-ville et habitat pavillonnaire de Gueugnon.
Porte-à-porte environ : 88 % de Gueugnon (6 961 habitants).

La collecte débute à 6 h, du lundi au vendredi.
Fréquence de passage (voir calendrier de collecte de Gueugnon).

Contenants
- Mise à disposition d'un bac à couvercle vert pour les déchets verts uniquement.
- Mise à disposition d'un bac à couvercle jaune pour les recyclables uniquement.
- Contenants solides pour le verre (à la convenance de l'usager).

3. Collecte des sacs noirs

Pour le Canton
Les Communes du Canton sont collectées une fois par semaine et par secteur (voir calendrier des communes du canton).
La collecte débute à 12 h 30 du lundi au vendredi.

Pour Gueugnon
La collecte des sacs noirs débute à 6 h les lundis et les jeudis.

En triant vos emballages, vous êtes le premier maillon d'une chaîne d'acteurs qui travaillent pour l'environnement.

Le mot du Président

Notre canton a été précurseur en matière de tri des déchets grâce à la volonté de quelques élus mais surtout à l'implication citoyenne de la population.

Les enjeux d'un tri de qualité sont multiples :

- *préserver nos ressources en matières premières par le recyclage,*
- *préserver notre environnement en rejetant le moins possible de déchets ultimes,*
- *stabiliser la redevance ordures ménagères grâce aux recettes engendrées par les produits recyclés revendus.*

En 2009, nous avons mieux trié et réussi à ne pas augmenter la facture des ménages.

Nous pouvons et devons faire encore mieux ; cela passe par l'implication de chacun, ce "petit guide du tri" vous y aidera utilement.

Je compte sur vous pour que notre territoire soit exemplaire et cité partout comme une référence.

Dominique LOTTE
Président de la Communauté de Communes,
Maire de Gueugnon,
Vice – Président du Conseil Général

«On n'hérite pas de la Terre de nos parents, on ne fait que l'emprunter à nos enfants...».

Antoine de Saint-Exupéry

Rédaction : CCPG - Distribution : CCPG
Composition : Service Communication Ville de Gueugnon
Directeur de Publication : Dominique LOTTE
Impression : Imprimerie Moderne (Gueugnon)
Tirage : 6 500 exemplaires

Le tri, mode d'emploi

bouteilles, flacons en plastique et briques alimentaires

EMBALLAGES A DÉPOSER
dans le bac à couvercle JAUNE ou dans la colonne à plastron JAUNE

- eaux minérales
- eaux pétillantes
- bouteilles de lait
- jus de fruits
- huiles alimentaires
- sauces vides
- ketchup
- mayonnaises

- produits d'entretien
- nettoyants ménagers
- boîtes de cacao

- gel douche
- shampooing

- cubis de vin

- briques alimentaires

A DÉPOSER EN DÉCHETTERIE OU DANS LE SAC NOIR

- sacs plastique
- films plastique
- bacs à glace
- pots de yaourt
- pots de crème
- barquettes en plastique et en polystyrène
- bouteilles imbriquées ou non vidées
- bonbonnes

Bon à savoir

Avec ou sans bouchon ?
Les bouchons des bouteilles et flacons en plastique se recyclent. Laissez-les sur les bouteilles

Est-ce utile d'écraser les bouteilles avant de les jeter ?
Oui : vous réduirez ainsi leur volume, mais attention, écrasez-les à plat (sur une table par exemple) et rebouchez-les pour qu'elles ne se regonflent pas.

ECO EMBALLAGES

Le tri, mode d'emploi
emballages en métal

EMBALLAGES A DÉPOSER
dans le bac à couvercle JAUNE ou dans la colonne à plastron JAUNE

- canettes
- boîtes de thé, de gâteaux de sucre...

- boîtes de conserve
- aérosols, mousses à raser
- laques pour les cheveux
- bidons de sirop
- barquettes en aluminium

- capsules et couvercles de pots et bocaux

Bon à savoir

Les embouts des aérosols ne se recyclent pas. Pensez à les retirer.

En cas de doute, jetez-les dans votre sac noir ou appelez le :

03 85 85 84 50

A DÉPOSER EN DÉCHETTERIE OU DANS LE SAC NOIR

- papier aluminium
- emballages non vidés
- outils, ferraille
- boîtes métalliques, aérosols ayant contenu des produits dangereux

ECO EMBALLAGES

Livret du tri page a? page:LIVRET DU TRI 14/01/10 14:54 Page 6

Le tri, mode d'emploi

papiers et cartons

EMBALLAGES A DÉPOSER
dans le bac à couvercle JAUNE ou dans la colonne à plastron BLEU

Cartons
- suremballages en carton
- boîtes en carton de céréales, de gâteaux...

Cartons
- barils de lessive

Papiers :
- journaux
- revues
- magazines
- papiers de bureau
- publicités
- enveloppes, livres et cahiers
- catalogues et annuaires
- courriers, impressions, lettres et photocopies

Cartons
- sacs en papier
- boîtes à œufs

A DÉPOSER EN DÉCHETTERIE OU DANS LE SAC NOIR

- films en plastique enveloppant les revues
- papier calque, carbone et aluminium
- papiers photos et papiers peints usagés
- papiers gras ou salis et mouchoirs
- polystyrène
- cartons souillés, graissés, salis
- emballages de pizzas et de fast-food
- cartons imbriqués les uns dans les autres
- papiers découpés en fines lamelles issues du destructeur

Bon à savoir

Pensez à ôter tout sachet et barquette en plastique dans les paquets de céréales et de biscuits.

Les cartons volumineux (type emballage de meuble) doivent être déposés à la déchetterie

Pensez à aplatir les cartons avant de les mettre dans votre bac, vous réduirez ainsi leur volume et faciliterez leur collecte.

En cas de doute, jetez-les dans votre sac noir ou appelez le :

03 85 85 84 50

ECO EMBALLAGES

Le tri, mode d'emploi

les déchets végétaux

DÉCHETS A DÉPOSER
dans le bac à couvercle VERT ou dans le composteur

- tonte de pelouse
- cendres, sciures et copeaux de bois

- feuilles mortes, fleurs fanées
- tailles de haies, petites branches
- marc de café avec filtres, dosettes
- thé en sachet ou non

- épluchures de fruits et de légumes
- coquilles d'œufs
- restes de repas, de pain

▲ ***Ne pas utiliser de sac plastique pour stocker vos végétaux, vous ne serez pas collecté !***

Composter oui mais pourquoi ?

En choisissant cette opération, nous agissons ensemble en faveur de l'environnement et réalisons des économies. En effet, 30 % de nos déchets peuvent être compostés ! Nous pouvons donc diminuer notre impact lié au transport et au stockage des déchets.

Achat du composteur à 10 € : *se renseigner auprès du SMEVOM au* ***03 85 24 45 45*** *ou au* **03 85 85 84 50**

Bon à savoir

Grosse quantité = déchetterie
En cas de doute appelez le :
03 85 85 84 50

A DÉPOSER EN DÉCHETTERIE

- sac plastiques
- racines, souches et troncs d'arbres
- terre, gravats, cailloux
- pots de fleurs

Livret du tri page a? page:LIVRET DU TRI 14/01/10 14:54 Page 8

Le tri, mode d'emploi
la déchetterie du Sauze

Déchets Spéciaux

- piles
- batteries
- peintures
- radiographies
- déchets toxiques (produits chimiques et phytosanitaires)
- huiles usagées (huile de vidange et de friture)
- ferraille (métaux ferreux et non-ferreux)
- encombrants (matelas, mobilier...)
- bois (meubles, palettes...)
- néons et ampoules
- papiers peints usagés
- médicaments (emballages, médicaments périmés...)
- polystyrène

- vêtements
  A votre disposition sur le site, une borne de collecte pour les vêtements et les chaussures

Bon à savoir

Déchetterie du Sauze
Route de Rigny - 71130 GUEUGNON
Tél. 03 85 85 07 65
Ouvert tous les jours, sauf dimanches et jours fériés
PRINTEMPS / ETE* : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 18 h
AUTOMNE / HIVER* : de 8 h à 12 h et de 14 h à 1 7h
**Le basculement horaires ETE/HIVER se fait fin octobre et fin mars lors du changement d'heure*

ECO EMBALLAGES

Livret du tri page a? page:LIVRET DU TRI 14/01/10 14:54 Page 9

Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

Deux possibilités pour se séparer des appareils électriques et de l'électroménager usagés :

- vous achetez un appareil neuf : le distributeur est désormais tenu de vous reprendre l'ancien, à l'achat ou à la livraison
- votre appareil est usagé et vous ne comptez pas le remplacer : déposez-le à la déchetterie du Sauze

Une fois collectés en déchetterie, ces appareils sont acheminés vers des centres de traitement avant d'être recyclés ou valorisés sous forme d'énergie (www.eco-systemes.com).

Les DASRI

Un service dédié aux particuliers en automédication

Depuis 2007, la Communauté de Communes du Pays de Gueugon propose une collecte des déchets de soins destinée au particuliers en automédication.

Venez récupérer votre collecteur au service environnement de la CCPG.

Renseignements au **03 85 85 84 50.**

Le centre d' enfouissement technique de classe 3

Le CET de classe 3 est géré par SITA Centre Est. Ce centre accueille uniquement des Déchets Inertes.

Les déchets inertes sont généralement des déchets minéraux non souillés dont le caractère polluant est très faible. Ils proviennent principalement des chantiers des travaux publics et du bâtiment :

- béton, ciment,
- enrobés bitumineux…,
- terres cuites (céramique, carrelage, tuile, brique…),
- matériaux minéraux naturels (pierre, marbre, grès, ardoise…),
- terres et matériaux de terrassement.

L'accès au CET de classe 3 est réglementé. Merci de prendre contact avec le gardien de la Déchetterie au **03 85 85 07 65.**

Livret du tri page a? page:LIVRET DU TRI 14/01/10 14:55 Page 10

Le tri, mode d'emploi

le verre ménager

A DÉPOSER
dans le contenant solide de votre choix ou dans la colonne à plastron VERT

- pots de moutarde, de cornichons
- pots de confiture
- petits pots
- bocaux

- bouteilles de vin
- bouteilles de jus de fruits
- bouteilles d'huile

A DÉPOSER EN DÉCHETTERIE

- ampoules, tubes, néons
- couvercles et bouchons
- miroirs, vitres, pare-brises
- vaisselle, faïence, porcelaine
- pots de fleurs
- casseroles, plaques Vitroceram

Bon à savoir

Est-ce que les couvercles en métal se recyclent ?

Oui. Les couvercles en métal des pots en verre sont recyclables. Ils peuvent donc être déposés dans votre bac à couvercle jaune ou dans la colonne à plastron jaune avec les autres emballages en métal (acier et alu).

En cas de doute, jetez-les dans votre sac noir ou appelez le :

03 85 85 84 50

ECO EMBALLAGES

Quizz

Relier les déchets à leurs produits recyclés

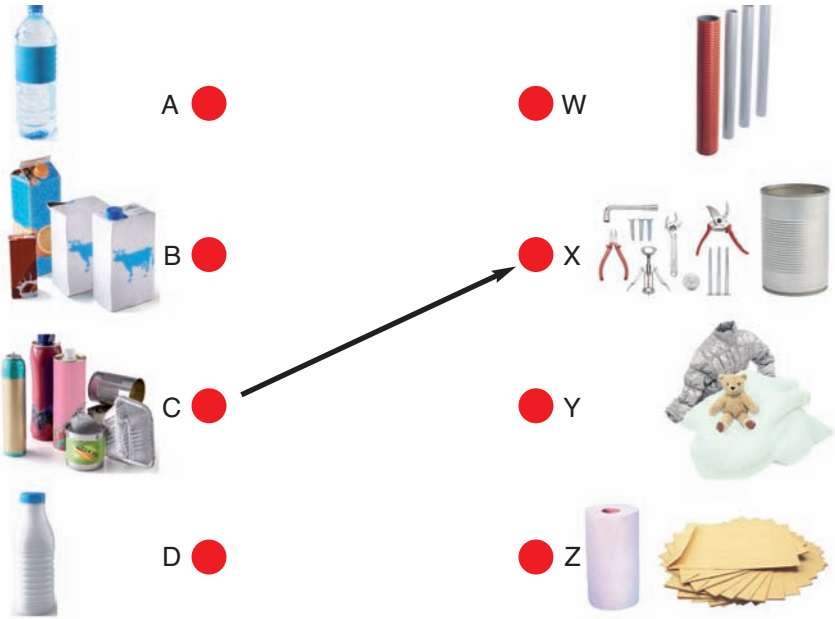

Réponses :
AY - BZ - CX - DW

1 - Avec des vieux journaux, on fabrique :
a) de nouveaux journaux
b) du carton
c) des briques alimentaires

2 - On peut fabriquer des bancs publics avec du plastique recyclé
a) vrai
b) faux

3 - La France produit chaque année un tas de déchets haut comme :
a) le Mont Blanc
b) un immeuble
c) la Tour Eiffel

4 - Quel est le poids moyen des déchets ménagers jetés par personne et par jour ?
a) 400 g
b) 700 g
c) 1 kg

5 - Je peux jeter ma tasse en porcelaine dans le conteneur à verre ?
a) oui
b) non

6 - Le verre est produit à partir de sable :
a) vrai
b) faux

7 - Avec le plastique d'une bouteille d'eau minérale, peut-on fabriquer ?
a) des anoraks
b) des tapis
c) des tuyaux d'arrosage

8 - Peut-on déposer des ampoules dans les conteneurs qui récupèrent le verre?
a) oui
b) non

9 - Doit-on jeter les médicaments à la poubelle ?
a) oui
b) non

10 - Avec des briques de jus de fruit, on fabrique du papier peint :
a) vrai
b) faux

Solution :
1a / 2a / 3a / 4c / 5b / 6a / 7a, b et c / 8b / 9b (à rapporter en pharmacie ou déchetterie) / 10a

Réduisons nos déchets à la source !

Pour produire moins de déchets, nous devons changer nos comportements :

➢ Mieux acheter

Utiliser des paniers, des cabas, des sacs réutilisables pour faire les courses

Le déchet le plus facile à éliminer est celui qu'on ne produit pas !

Rechercher des produits sans emballages ou emballés avec des matériaux recyclables

Choisir des éco-recharges et des contenants réutilisables

Eviter les produits jetables à usage unique

Eviter les lingettes

Privilégier les aliments vendus en vrac ou au détail plutôt que les barquettes et les filets

➢ Moins jeter

Pratiquer le compostage individuel

Entretenir et réparer plutôt que de racheter

Donner, vendre, troquer ce qui ne sert plus

Recycler les piles

➢ Mieux jeter

Trier les emballages, le verre, le papier, le carton

Apporter les autre déchets à la déchetterie

➢ Pourquoi ne recycle-t-on pas les sacs et les suremballages en plastique ?

Pour l'instant, les sacs et les suremballages ne peuvent être recyclés. A jeter dans le sac noir.

➢ Que se passe-t-il si je me trompe de bac ?

C'est tout le contenu du bac qui est pollué par les déchets non recyclables.

Le collecteur est alors autorisé à refuser le contenu du bac.

➢ Faut-il laver les emballages à recycler ?

Non. Il suffit de bien les vider ou les racler pour qu'ils ne salissent pas les autres emballages. Il est inutile de les laver car l'eau consommée doit être ensuite… traitée.

➢ Que faire des cartons volumineux ?

Les cartons volumineux (type emballages de meuble) doivent être déposés à la déchetterie du Sauze.

Un doute ? Une question ? Contactez-nous 03 85 85 84 50

ECO EMBALLAGES

CONTACTS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE GUEUGNON
1 rue Pasteur, BP 44, 71130 GUEUGNON
Tél. 03 85 85 12 92
Fax : 03 85 85 35 40
E-mail : ccpg@ccpaysgueugnon.fr
Site : www.ccpaysgueugnon.fr

Service environnement
Tél. 03 85 85 84 50

Service redevance ordures ménagères
Tél. 03 85 85 84 51

Ouvert au public du lundi au jeudi de : 9 h à 12 h 15 et de 13 h 45 à 17 h 15
Vendredi de : de 9 h à 12 h 15 et de 13 h 45 à 16 h 15

DÉCHETTERIE DU SAUZE
Route de Rigny - 71130 GUEUGNON
Tél. 03 85 85 07 65
Ouvert tous les jours, sauf dimanches et jours fériés
PRINTEMPS / ÉTÉ * : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 18 h
AUTOMNE / HIVER * : de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h
** Le basculement horaires ETE / HIVER se fait fin octobre et fin mars lors du changement d'heure.*

SMEVOM Charolais Brionnais et de l'Autunois
Rue de la Brosse VIROT, ZA de Ligerval, 71160 DIGOIN
Tél. 03 85 24 45 45
Site : www.smevom.fr

ECO-EMBALLAGES
Site : www.ecoemballages.fr

ADEME BOURGOGNE
1, bd de Champagne - Tour Elithis
BP 51562 - 21015 DIJON Cedex
Tél. 03 80 76 89 76
Fax : 03 80 76 89 70
E-mail : ademe.bourgogne@ademe.fr
Site : www.ademe.fr

CONSEIL GÉNÉRAL de Saône-et-Loire
Espace Duhesme, 18, rue de Flacé
71026 MACON Cedex 9
Tél. 03 85 39 66 00
Fax : 03 85 39 66 57
E-mail : dco@cg71.fr
Site : www.cg71.fr